



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chypre

Question écrite n° 58588

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question chypriote. L'intransigeance de la Turquie, manifestée dernièrement par des déclarations de son Premier ministre, M. Bulent Ecevit, et le refus du leader de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktash, de participer au sixième tour des pourparlers intercommunautaires menés sous les auspices de l'ONU qui étaient prévus pour le mois de janvier dernier, semblent avoir mis un coup d'arrêt particulièrement regrettable au règlement diplomatique de la question chypriote. Cette position particulièrement dure prise par la Turquie et la communauté chypriote turque risque malheureusement de torpiller les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale en vue de la recherche d'une solution juste et viable à la question chypriote, surtout dans la perspective de la future adhésion de Chypre à l'Union européenne. Compte tenu de ces éléments, et de la place prééminente occupée par la France au sein des instances diplomatiques internationales et de l'Union européenne, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle politique notre pays compte désormais mener afin de favoriser la reprise rapide des pourparlers intercommunautaires et le règlement du différend qui oppose Chypriotes grecs et turcs.

Texte de la réponse

La France a soutenu, dès le début, le processus de discussions indirectes sous l'égide des Nations unies. Membre permanent du conseil de sécurité, elle a activement participé à la préparation et au vote de la résolution 1250 du conseil de sécurité (29 juin 1999) demandant au secrétaire général des Nations unies d'inviter les deux parties à s'engager dans des discussions sans préconditions. Par la suite, aussi bien à titre national qu'au titre de la présidence de l'Union européenne au cours du second semestre 2000, la France n'a jamais manqué de marquer son soutien aux efforts du secrétaire général des Nations unies et de son représentant spécial, M. De Soto. La France est attachée à la poursuite de ce processus de discussions qui contribue activement à un règlement politique de la question chypriote. La France fait toute confiance au secrétaire général des Nations unies et lui apporte son plein soutien pour relancer le processus et poursuivre dans la voie menant à un règlement politique global, juste, durable et profitable à l'ensemble des Chypriotes et à la stabilité et à la prospérité de la Méditerranée orientale. Elle appuiera sans réserve l'action du secrétaire général des Nations unies dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58588

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1300

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2377